

domaine particulier, mais aussi à l'égard de toutes les questions qui ont trait à la santé.

Je tiens à rendre hommage aux organismes bénévoles du Canada, en particulier à l'Armée du Salut, pour l'œuvre qu'ils ont accomplie dans le domaine de l'hygiène mentale. Tout comme l'honorable député de Brandon-Souris, j'ai pu me rendre compte de leur travail, surtout à Toronto. Je les félicite de nouveau, de même que tous les organismes religieux.

(Le crédit est adopté.)

Subventions à des organismes d'hygiène—

265. Association canadienne d'hygiène mentale, \$10,000.

M. Zaplitny: Comment procède-t-on pour déterminer s'il y a lieu de verser une subvention sous le régime du crédit à l'étude? L'organisme intéressé présente-t-il une demande au gouvernement fédéral ou est-ce la province où cet organisme exerce son activité qui présente une demande en son nom?

L'hon. M. Martin: Les méthodes varient. La plupart des organismes soumettent leurs demandes eux-mêmes. Lorsqu'il s'agit d'un organisme qui se dit national, nous cherchons à établir s'il l'est vraiment. Il se peut que le nom donne l'impression que l'activité d'un organisme est d'ordre national quand, de fait, cette activité s'exerce sur le plan régional ou même sur le plan local.

M. Zaplitny: D'après quelles normes établit-on si un organisme est vraiment national?

L'hon. M. Martin: Il doit exercer son activité dans toutes les provinces ou dans la plupart d'entre elles.

(Le crédit est adopté.)

266. Ligue canadienne de santé, \$10,000.

M. Knowles: Au comité des crédits, plusieurs honorables députés ont demandé au ministre si l'on songeait à accroître la subvention accordée à la Ligue canadienne de santé. Je n'ai pas le compte rendu sous les yeux mais si je me souviens bien le ministre a donné une de ses aimables réponses rendant hommage à ceux qui s'acquittent de cette tâche. Sa bienveillance irait-elle jusqu'à lui faire recommander le relèvement de cette subvention?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami sait bien que les demandes sont nombreuses et que nos ressources ne sont pas illimitées. Tout ce que je peux dire, c'est que ces subventions, qu'elles figurent ici ou qu'elles soient encore à l'étude, retiennent l'attention du ministère. Au moment de préparer nos crédits l'an prochain, je serai mieux en mesure de répondre à mon honorable ami. Je peux l'assurer de

[L'hon. M. Martin.]

ma grande estime pour ceux qui s'occupent de la Ligne canadienne de santé.

(Le crédit est adopté.)

Division du bien-être social—

Allocations familiales et Sécurité de la vieillesse—
278. Administration, \$2,693,059.

M. Knowles: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de m'attarder longuement aux arguments que j'ai exposés hier à l'occasion de l'examen du premier crédit, en ce qui concerne les sommes versées aux vieillards pensionnés; je n'ai pas non plus l'intention de commenter les arguments qui ont été exposés ce matin lorsque nous discutons la question des paiements supplémentaires versés dans les diverses provinces. Je prends la parole simplement afin de rappeler au ministre que, de l'avis de plus en plus de Canadiens, il incombe au gouvernement fédéral d'assurer un niveau d'existence convenable à nos vieillards.

Prétendre, comme le font certains honorables députés, que c'est aux provinces d'y voir, ce n'est pas cela qui apporte de l'aide aux vieillards. Comme je le disais hier, rejeter une part de la responsabilité sur les provinces, c'est risquer de rétablir le régime de l'évaluation des ressources, du moins en partie. La seule autorité qui ait les ressources suffisantes pour verser une pension de vieillesse de droit à tous les Canadiens, c'est le gouvernement fédéral.

Encore une fois, j'engage le ministre et le gouvernement à tenir compte des besoins de notre population et à songer à accroître ces pensions prochainement puisque les ressources de notre pays augmentent. A mon avis, le ministre n'a pas raison de critiquer ceux qui réclament une majoration de la pension de vieillesse car, s'il conserve son poste actuel, il constatera qu'avant longtemps lui-même et le gouvernement dont il fait partie se verront forcés de s'attaquer à cet important problème. Certaines rumeurs circulent à propos d'un événement politique qui pourrait avoir lieu le 29 octobre cette année, le 17 juin l'an prochain ou n'importe quand entre ces deux dates.

L'hon. M. Martin: Voulez-vous que je vous dise quand?

M. Knowles: J'imagine que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne connaît pas plus que moi la date précise des élections. Les dates annoncées sont: le 29 octobre 1956, le 17 juin 1957, ou encore une date intermédiaire en avril ou en mai prochain.

L'hon. M. Martin: Nous aurons des élections d'ici deux ans.